

**SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2015**

---

**Président :** M. Christian HAAS  
**Vice-présidente :** Mme Corinne FLOREY BARDET  
**Secrétaire :** M. Alessandro CALABRESE  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, M. Dominique PERRIN, M. Cédric VINCENT

**Sont présents :**

M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Michele COLLEONI, Mme Carole ESTOPPEY, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Xavier FRANCEY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoît KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI

**Excusés :** Mme Lucia BARBEY, Mme Luisa PENTZKE, M. Bruno REOLON, Mme Nathalie VERGAIN

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François BAERTSCHI,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Mise en séparatif et aménagements de surface au chemin Claire-Vue/ chemin des Maisonnettes - Crédit d'investissement (Fr. 3'605'000.—) (021-15.05) **p. 1504** **Entrée en matière**
  - b) Route des Jeunes - Réfection des revêtements bitumineux des voies de circulation - Crédit d'investissement (Fr. 320'000.—) (022-15.05) **p. 1505** **Entrée en matière**
  - c) Divisions parcellaires et cessions à l'Etat de Genève de surfaces d'emprise du tram Cornavin-Onex-Bernex (023-15.05) **p. 1507** **Entrée en matière**

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

- 7) **Commission des sports- Séance du 4 mai 2015 -  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**  
a) Ecole des Palettes – Rénovation de la salle de gymnastique –  
Crédit d'investissement (Fr. 230'000.--) (017-15.04) **p. 1507 Arrêté**  
b) Divers
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 6 mai 2015 - Rapporteur : M. Jean FONTAINE**  
Division parcellaire et constitution de servitudes dans le cadre de la  
construction d'un immeuble à l'avenue du Cimetière (018-15.04) **p. 1509 Arrêté**
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 18 mai 2015 - Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**  
a) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation  
communale pour le logement de personnes âgées (019-15.04) **p. 1512 Arrêté**  
b) Examen et approbation des comptes 2014 de l'Association des  
EMS de Lancy **p. 1513 Vote**  
c) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales - Séance du 22 avril 2015 -  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**  
a) Bilan sur les appartements d'urgence et autres appartements  
mis à disposition par la Commune **p. 1514 Information**  
b) Présentation du projet de loi sur la petite enfance **p. 1515 Information**  
c) Point de situation sur la Villa La Solitaire et l'association MixCité **p. 1516 Information**  
d) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 6 mai 2015 - Rapporteur : M. Jean FONTAINE**  
a) Présentation des acquisitions foncières de la Ville de Lancy **p. 1517 Information**  
b) Point de situation sur le tram 15 et sur la boucle de  
rebroussement du Trèfle Blanc **p. 1517 Information**  
c) Divers
- 12) **Commission de la sécurité - Séance du 12 mai 2015 -  
Rapporteur : M. Yves PAGE**  
a) Informations sur la signature du Contrat local de sécurité **p. 1518 Information**  
b) Incivilités durant la période estivale – Mesures mises en place **p. 1519 Information**  
c) Divers
- 13) **Commission des affaires sociales - Séance du 13 mai 2015 -  
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les TSHM **p. 1520 Information**
- 14) **Présentation du compte rendu administratif 2014** **p. 1523**
- 15) **Propositions individuelles et questions** **p. 1523**
- 16) **Hommage aux Conseillers municipaux sortants** **p. 1524**
- 17) **Message du Président sortant** **p. 1528**
- 18) **Questions du public** **Annexe**

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

M. HAAS : malgré le fait que les rangs sont encore un peu clairsemés, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 28 mai 2015. Je souhaite la bienvenue à un public relativement nombreux, à quelques figures et visages incontournables du public et des acteurs importants.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous informe que M. FLURY arrivera avec du retard car il a une obligation au niveau du Grand Conseil, Mme BARBEY s'est excusée et Mme VERGAIN est absente pour raisons de maladie.

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

L'ordre du jour est approuvé.

### 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2015

---

Le procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

### 3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. HAAS : j'ai trois petites communications. La première, l'Association ALMA (Lancy Mobilité Avenir) nous a envoyé un courrier en date du 30 avril pour nous signaler et vous informer que la pétition qui s'intitulait « contre la gare de triage des trams à l'arrêt Palettes à Lancy », avait reçu un large soutien avec 2490 signatures déposées et avait été adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

Le deuxième courrier est une pétition datée du 1<sup>er</sup> mai 2015, pour la sécurisation du trottoir devant l'allée du no 2 de la place du 1<sup>er</sup>-Août. Les deux personnes sont Mme Laure GRIVET et M. Waël ALMOMAN. On ne vous donne pas lecture de cette pétition puisqu'en fait ce qu'elle demande a été pris en compte lors de notre dernière assemblée dans le cadre d'un vote sur l'aménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août. Je vais passer la parole au Maire pour qu'il y réponde brièvement.

M. RENEVEY : cela concerne effectivement la place du 1<sup>er</sup>-Août. Comme vous le savez, le Conseil municipal a approuvé le crédit, il y aura donc un réaménagement de cette place. Dans le cadre de ce réaménagement, la problématique portait sur les places livraisons. Nous avons pris bonne note de cette pétition et nous essayerons de la traiter au mieux au fur et à mesure de l'avancée du chantier pour pouvoir répondre positivement à ces interrogations.

M. HAAS : merci de cette précision. Les pétitionnaires - je ne sais pas s'ils sont dans la salle - sont informés que la pétition est traitée en bonne et due forme.

Dernière communication : nous avons reçu « La feuille », journal du Terrain d'aventure du Petit-Lancy, édition de mai, avec tout un programme pour l'été ; comme on risque d'avoir un été paisible, vous pouvez en prendre connaissance.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015****4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : une communication qui ne nous réjouit guère. Comme vous le savez pour la plupart, il y a eu un recours contre l'élection du Conseil municipal. Le Tribunal cantonal a statué pour balayer ce recours ; il y a un délai de 30 jours pour faire recours une nouvelle fois contre la décision du Tribunal. A partir du moment où nous sommes dans cette période de possibilité de faire appel auprès du Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat ne peut pas délivrer l'arrêté pour la séance d'installation de ce nouveau Conseil municipal. Ce qui signifie qu'il n'y a ni séance d'installation le 2 juin, comme prévu dans toutes les communes, ni séance du Conseil municipal prévue au mois de juin, ni non plus de séances de commissions.

Nous nous trouvons dans les faits vers une nouvelle séance d'installation du Conseil municipal probablement fin août ou tout début septembre. Jusque-là aucune séance ne peut se tenir. Cela nous pose quelques difficultés à tous. Il faudra aussi que l'on analyse la situation avec le nouveau Conseil administratif, notamment pour les représentants dans les différentes fondations, groupements ou autres. Pour l'instant, je ne peux pas en dire plus.

M. HAAS : merci pour cette nouvelle qui est quand même un événement marquant pour la vie des élus lancéens et pour la Ville de Lancy.

M. LANCE : il nous reste trois jours avant la fin de cette législature, mais vous dire quand même que ces trois jours seront bien remplis à Lancy car il y a plusieurs manifestations qui se dérouleront ce dernier week-end de mai. Je vous rappelle la Journée des entreprises demain à 10h30 à la grange Navazza. A ce jour, il n'y a que quatre Conseillers municipaux qui se sont donné la peine de s'inscrire, je trouve cela regrettable.

Il y a également l'inauguration du bâtiment administratif de la Mairie samedi matin à 11h00. Nous vous attendons nombreux lors de cette manifestation.

Et durant les trois jours, il y a bien sûr le festival « Mai au parc ».

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Mise en séparatif et aménagements de surface au chemin Claire-Vue/chemin des Maisonnettes – Crédit d'investissement (Fr. 3'605'000.--) (021-15.05)**

---

M. RENEVEY : il s'agit de réhabiliter tous les collecteurs eaux claires/eaux usées sur ce chemin de Claire-Vue. Vous savez maintenant, pour avoir voté un certain nombre de crédits dans ce périmètre, qu'il s'agit de permettre de rénover tous ces collecteurs et de profiter, par la même

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

occasion, de refaire la chaussée car il faut faire, dans le chemin de Claire-Vue, des travaux sur la route essentiellement.

Cela signifie de gros travaux sur cette route et de profiter de ces travaux pour réaménager le chemin, pour notamment agrandir le trottoir. Vous le savez sans doute, beaucoup d'enfants de l'école du Petit-Lancy se déplacent par ce chemin de Claire-Vue pour aller au Bois de la Bâtie. C'était vraiment l'occasion de pouvoir agrandir ce trottoir car une femme avec une poussette passe à peine sur ce trottoir, voire pas du tout à certains endroits.

Il s'agit de profiter de ces travaux sur les collecteurs pour entamer un certain nombre de travaux pour améliorer ce cheminement, à la fois pour agrandir le trottoir et aussi pour éviter le trafic pendulaire avec la suppression d'un sens de transit sur cet axe.

La proposition est d'en parler à la Commission des travaux, malheureusement nous n'avons plus la date.

M. HAAS : tenant compte de ces explications et malgré l'inconnue liée au calendrier, le Bureau vous propose l'entrée en matière sans débat pour renvoyer cet objet à la prochaine Commission des travaux.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.***

**b) Route des Jeunes – Réfection des revêtements bitumineux des voies de circulation –  
Crédit d'investissement (Fr. 320'000.--) (022-15.05)**

=====

M. HAAS : pour les raisons qui vont vous être expliquées, sur proposition du Conseil administratif et du Bureau, nous vous proposons de voter ce crédit d'investissement sur le siège. Avant de passer au vote, je passe la parole à M. RENEVEY.

M. RENEVEY : et avant l'ouverture des débats, si éventuellement quelqu'un souhaite s'exprimer.

La démarche est un peu particulière pour cet objet, je vous explique de quoi il s'agit.

Nous avons appris, il y a quelques semaines, que le Canton allait entamer de gros travaux de rénovation de toute la route de St-Julien, à proximité immédiate des deux parcelles que nous possédons dans ce périmètre, si vous venez depuis le stade de Genève et que vous montez en direction du Bachet par exemple, ou de l'autre côté, lorsque vous venez de Perly et que vous souhaitez tourner à gauche – pour l'instant on ne peut pas encore le faire, mais cela va rouvrir. Nous avons ces deux tronçons qui appartiennent à la Ville de Lancy.

A partir du moment où le Canton va faire de grands travaux pour rénover cette portion de la route de St-Julien, il va mettre du revêtement phonoabsorbant et dévier les bus pour permettre ces gros travaux cet été, il nous a semblé plus qu'opportun de le faire nous-mêmes en même temps.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de voter sur le siège, parce que le temps que cela passe en commission, d'autant plus s'il n'y a plus de commission, et que ce soit voté par le Conseil municipal, il y a ensuite 40 jours de délai référendaire, on voit immédiatement que nous nous trouvons à la fin de l'été.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Il serait envisageable de le faire plus tard, ce serait tout à fait possible, mais il faut bien se rendre compte que cela a beaucoup d'impact. Le premier est un impact financier, puisqu'à partir du moment où nous devons refaire la route indépendamment des routes cantonales, cela veut dire que nous devons payer – et les coûts sont en général extrêmement élevés pour déplacer les voies de bus pendant la durée de nos propres travaux – que nous devons fermer la circulation qui va rouvrir à la fin des travaux du Canton, et d'avoir une route fermée, d'avoir des grands travaux pendant l'été et ensuite, dans un deuxième temps, à l'automne, que la Ville de Lancy referme le tronçon et fasse les travaux, tout cela coûte cher, pose aussi problème pour la population. On connaît ce tracé, c'est un tracé qui a déjà subi de très grands travaux depuis maintenant quelques années. On arrive à bout touchant avec ces travaux, puisqu'à la fin de ces travaux cantonaux, on a la réouverture du tourner-à-gauche depuis la route de St-Julien en direction de Carouge.

C'est donc la raison pour laquelle le Conseil administratif vous propose de voter ce crédit ce soir sur le siège.

M. HAAS : j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, celles et ceux qui acceptent ce crédit d'investissement lèvent la main.

*Vu que les travaux de surface pour la réalisation de la future halte Carouge/Bachet (CEVA) arrivent à leur terme ;*

*Vu que le carrefour route de Saint-Julien/route des Jeunes sera bientôt restitué aux usagers moyennant quelques adaptations liées aux futurs espaces publics ;*

*Vu que l'exécution des travaux d'entretien des voies publiques communales incombe aux communes ;*

*Vu la nécessité de refaire les voiries connexes au carrefour route de St-Julien/route des Jeunes appartenant à la Commune de Lancy (route des Jeunes - tronçon compris entre les ponts enjambant les voies CFF et la route de Saint-Julien) ;*

*Vu que la Direction générale du génie civil (DGGC) prévoit de refaire la route de Saint-Julien en amont et en aval des travaux réalisés par le CEVA ;*

*Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de réaliser la réfection de ses voiries en même temps que celle prévue par le DGGC ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 320'000.-- destiné à la réfection des revêtements bitumineux des voies de circulation d'une partie de la route des Jeunes (tronçon compris entre les ponts enjambant les voies CFF et la route de Saint-Julien) ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623085.501763 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623085.141011 ;*

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

4. *d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.*

***L'arrêté 022-15-05 est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

M. HAAS : je vous remercie et vous êtes remerciés aussi par les habitants du secteur concerné.

M. RENEVEY : si je peux me permettre, merci aussi de votre confiance pour ce vote unanime.

**c) Divisions parcellaires et cessions à l'Etat de Genève de surfaces d'emprise du tram  
Cornavin-Onex-Bernex (023-15.05)**

=====

M. BAERTSCHI : si vous lisez le projet d'extrait du registre des délibérations, vous constaterez qu'à la suite de la réalisation du tram TCOB, un certain nombre de parcelles ont dû être modifiées, une partie de celles de la Ville de Lancy vont aller au Canton et vice-versa. Là, il s'agit spécialement de celles de quelques mètres carrés que nous allons donner, car c'est la loi qui l'exige, au Canton, afin de régulariser la situation.

C'est purement formel, le tram est déjà fait, il ne va rien y avoir de particulier, néanmoins il faut passer par une décision du Conseil municipal. Il s'agit de céder un certain nombre de parcelles de 235 m<sup>2</sup>, 171 m<sup>2</sup>, 180 m<sup>2</sup>, 47 m<sup>2</sup>. Ce ne sont pas d'immenses parcelles, mais c'est pour régulariser le tracé du TCOB que le Conseil municipal doit se prononcer.

M. HAAS : le Bureau vous propose d'entrer en matière sans débat avec un renvoi de cet objet à la prochaine Commission de l'aménagement du territoire. Comme il s'agit formellement de quelque chose qui peut vivre quelque temps de la même manière, cela fera aussi, on l'a évoqué au niveau du Bureau, un bon sujet d'entrée en matière pour ceux qui siègeront à l'aménagement.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.***

**7) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 4 mai 2015 –  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

\_\_\_\_\_

**a) Ecole des Palettes – Rénovation de la salle de gymnastique – Crédit d'investissement  
(Fr. 230'000.--) (017-15.04)**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. RENEVEY explique les travaux qui seront effectués : il sera posé un sol sportif moderne, qui atténue notamment les chocs pour les genoux avec un marquage au sol pour plus d'une dizaine de sports.

Mise en place de douilles pour de petits buts (football, handball) qui pourront donc être fixés au sol, ce qui permettra d'éviter des accidents.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Les luminaires défectueux de la salle de gymnastique seront remplacés et des luminaires en LED seront installés dans le local à engins afin de diminuer la consommation énergétique. Divers travaux de boiseries seront effectués sur les installations annexes et les parois, ainsi que des travaux de peinture.

M. RENEVEY précise ensuite que le sol actuel date de la fin des années 1960. Il a subi une rénovation à la fin des années 90. Avec ce nouveau type de rénovation, le sol a une espérance de vie de 15 à 20 ans. Pour ce qui est du planning, les travaux devraient être réalisés dans la foulée des travaux de l'école elle-même qui devraient se terminer courant juillet.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. HAAS : j'ouvre le débat. Personne ne souhaitant la parole, je fais voter cet objet.

*Vu la nécessité de sécuriser l'ensemble des équipements sportifs de la salle de gymnastique de l'école des Palettes ;*

*Vu la nécessité d'exécuter des travaux de rénovation de ladite salle de gymnastique et de remplacer une partie de son matériel sportif ;*

*Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 4 mai 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par            oui /            non /            abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 230'000.— pour la rénovation de la salle de gymnastique de l'école des Palettes ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210212.503795,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210212.143231,*
4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 219000.669838 (recettes non-estimées en l'état),*
5. *d'amortir le solde en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210290.331000.*

**L'arrêté 017-15.04 est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**

**b) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. RENEVEY informe la commission que les cinq Conseils municipaux ont accepté les nouveaux statuts des Evaux, qui ont été avalisés par le Grand

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Conseil. L'arrêté a été publié. Le nouveau système devrait commencer à être mis en place cet été. M. RENEVEY ajoute que les Evaux continuent à essayer de se développer : quatre terrains de beach-volley ont été installés, de même que de nouveaux jeux pour les enfants. Enfin, il signale que la composition du Bureau de la Fondation des Evaux sera renouvelée au mois de septembre. Dès septembre, la Ville d'Onex prendra la présidence de la Fondation.

La Fondation du stade est en négociation avec le Servette FC, qui prenait jusqu'à présent à la fois les charges et les bénéfices de l'exploitation du stade. Aujourd'hui, les négociations s'achèment vers un contrat de bail.

M. CARNAZZOLA mentionne les dates suivantes :

- La journée du Lancy FC a lieu les 13 et 14 juin.
- Le Championnat romand d'été du Lancy Natation, qui revient à Marignac, a lieu les 20 et 21 juin.
- Le Festival Openaire se déroule du 3 au 5 juillet.
- La fête romande de lutte suisse est prévue les 11 et 12 juillet sur la plaine de Plainpalais.
- L'assemblée générale du Volley Club Lancy aura lieu le mardi 9 juin.

Le service des sports a organisé une formation sur la recherche de partenariats (sponsoring), avec le cabinet privé Sponsorize. Les sociétés sportives invitées à cette journée étaient le Lancy Football club, le handball, le tennis de table, le basket et le Lancy Natation. Leur retour a été très positif. Il est envisagé de renouveler ces formations de manière récurrente.

La piscine a ouvert le 1<sup>er</sup> mai. Déjà plus de 560 entrées étaient enregistrées le 4 mai à 15h00 et ceci malgré la météo.

Les deux semaines de prévente des abonnements ont rapporté environ Fr. 50'000.- d'entrées, ce qui correspond à environ 800 abonnements.

**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 mai 2015 –  
Rapporteur : M. Jean FONTAINE**

---

**Division parcellaire et constitution de servitudes dans le cadre de la construction d'un immeuble à l'avenue du Cimetière (018-15.04)**

---

M. FONTAINE présente le sujet : il est présenté à la commission de nombreux documents pour la constitution de 12 servitudes, allant de la servitude d'empiètement sous la maison de quartier par le garage du sous-sol, de l'empiètement à l'intérieur du rez-de-chaussée de l'immeuble en PPE pour l'implantation du local pour la police municipale.

Une servitude pour droit de passage public pour la descente du garage.

Une pour le laisser libre d'accès en cas d'incendie au 1<sup>er</sup> sous-sol, encore une pour les garages avec accès au futur parking lors de la construction de la parcelle voisine.

Une pour l'attribution des places de parking, soit 19 pour l'immeuble de la commune (1 par logement) et 5 places pour la police municipale.

Encore une pour le dépassement des balcons.



**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

1. *De diviser la parcelle N° 3608 de Lancy en quatre nouvelles parcelles portant les numéros 5083 d'une superficie de 593 m<sup>2</sup> (propriété de PATP DEVELOPPEMENT SA), 5084 d'une superficie de 302 m<sup>2</sup> (propriété de la Ville de Lancy), 5085 de 708 m<sup>2</sup> (dépendance à raison de 63% de la parcelle 5083 et 37% de la parcelle 5084) et 5086 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> (propriété de SC GESTION ET DEVELOPPEMENT SA).*

2. *De constituer les servitudes suivantes :*

*Au profit de la parcelle 5085, servitude d'empiètement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sol, sur la parcelle 3609*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude d'empiètement au rez-de-chaussée, sur la parcelle 5083*

*Au profit de la parcelle 5083 et de la parcelle 3609, servitude de passage à pieds et pour tous véhicules, sur la parcelle 5084*

*Au profit de la commune de Lancy, servitude d'usage public sur la parcelle 5085*

*Au profit de la parcelle 3609 et des parcelles 5083 et 5084, servitude de passage pour véhicules d'urgence, sur la parcelle 5085*

*Au profit et sur la parcelle 3609 et les parcelles 5084 et 5085, au profit de la parcelle 5083, sur la parcelle 3609 et les parcelles 5084 et 5085, au profit de la parcelle 5084, sur la parcelle 5085 et la parcelle 3609, servitude de passage à pieds et pour tous véhicules au 1<sup>er</sup> sous-sol,*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude à destination de local de chaufferie et d'usage des installations contenues, sur la parcelle 5083*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude de passage à pieds pour l'entretien de la chaufferie sur la parcelle 5083*

*Au profit de la parcelle 3609, servitude de passage à pieds sur les parcelles 5084 et 5085*

*Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de huit places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol N° 1 à 8, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de six places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol N° 13 à 18, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de quatre places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol, N° 9 à 12, sur les parcelles 5083 et 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de trois places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol N° 19 à 21, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit des parcelles 5083 et 5084, servitude d'usage de quatre places de stationnement visiteurs au 1<sup>er</sup> sous-sol, N° 22 à 25, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de cinq places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol N° 26 à 30, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de dix places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol N° 40 à 49, sur la parcelle 3609 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de neuf places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol, N° 31 à 39, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de 3 places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol, N° 50 à 52, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement*

*Au profit de la parcelle 3609, servitude de passage à pieds et pour tous véhicules au 2<sup>ème</sup> sous-sol, sur la parcelle 5085*

*Au profit de la parcelle 5085, servitude d'empiètement au 2<sup>ème</sup> sous-sol, sur les parcelles 5083 et 5084*

*Au profit de la parcelle 5085, servitude d'empiètement au 1<sup>er</sup> sous-sol, sur les parcelles 5083 et 5084*

*Au profit de la parcelle 5083, servitude d'empiètement du 1<sup>er</sup> étage à l'attique, sur la parcelle 5085*

*Au profit de la parcelle 5084, servitude d'empiètement du 1<sup>er</sup> étage à l'attique, sur la parcelle 5085*

3. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes y relatifs.*

**L'arrêté 018-15.04 est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 18 mai 2015 – Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY

---

a) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale pour le  
logement de personnes âgées (019-15.04)

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LANCE indique en préambule que les comptes et les rapports d'activité de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, respectivement de l'Association des EMS de Lancy, doivent être validés par le Conseil municipal, conformément aux statuts de chacune de ces entités. Les comptes de la Fondation nécessitent cependant un arrêté du Conseil municipal, tandis qu'un simple vote suffit pour les comptes de l'Association.

M. BEAUSOLEIL, directeur de l'Association des EMS de Lancy, relève que les comptes de la Fondation sont à l'image de ceux de la Ville de Lancy : sains. Les dépenses concernent l'entretien des deux bâtiments. Les loyers mensuels rapportent à la Fondation des produits. Le cumul de capitaux permet d'assurer les projets à venir, comme celui de l'Adret qui devrait être terminé début 2020.

Suite à plusieurs questions, M. BEAUSOLEIL donne les réponses suivantes :

Les premières dépenses pour le projet de l'Adret sont pour l'instant cumulées dans le bilan de la Fondation. Elles seront sorties le moment venu, quand un « compte Adret » aura été ouvert. Le but est de savoir dès le départ le coût effectif de ce projet.

Les immobilisés corporels ont augmenté c'est qu'il s'agit d'une plus-value apportée par les panneaux solaires qui ont été posés sur les toits des deux bâtiments.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

*Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 18 mai 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstention

*D'approuver les comptes 2014 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;*

**L'arrêté 019-15.04 est accepté à l'unanimité, soit par 27 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**

**Séance ordinaire du 28 mai 2015****b) Examen et approbation des comptes 2014 de l'Association des EMS de Lancy**  
=====

Mme MARMY présente le sujet :

**Comptes 2014**

M. BEAUSOLEIL relèvent que l'exercice 2014 se solde sur d'excellents résultats pour les deux EMS. Deux sources de revenus ont fortement augmenté :

- Les revenus liés aux prestations des assurances maladies, puisque plus la personne est dépendante, plus l'assurance-maladie finance son séjour. Le revers de la médaille, c'est que plus la personne est dépendante, plus le personnel doit être vigilant.
- Le budget 2014 a été établi sur la base d'un taux d'occupation de 98%. Or, le taux d'occupation des EMS de Lancy est de 99,9%, ce qui explique que les revenus sous le poste « prix pension » sont bien plus élevés que ce qui était budgété. Dès 2015, les budgets seront établis sur un taux d'occupation de 99%.

**Rapport d'activité 2014**

M. BAERTSCHI explique que l'Association des EMS de Lancy a le souci d'intégrer les deux EMS dans leur quartier, par exemple par le biais de l'*easy fitness* ou l'installation de ruches. Le souci est aussi d'animer le quartier des Mouilles, même par un EMS.

M. BEAUSOLEIL ajoute qu'il ne peut que féliciter le personnel pour l'accompagnement et la prise en charge des résidents. Il s'agit d'EMS dynamiques et qui ont bonne réputation au vu des inscriptions et de la fidélité du personnel.

A la demande de M. LANCE, M. BAERTSCHI évoque le projet de l'Adret, l'idée n'est pas de construire un EMS, mais un bâtiment avec plusieurs appartements. Le bâtiment comprendra un cabinet médical, un foyer de jour, une unité d'accueil temporaire, un restaurant (et une crèche). L'objectif est donc de permettre à ces personnes de rester le plus longtemps possible dans leur appartement, qu'ils loueront comme ils loueraient un IEPA mais l'accompagnement sera centré plus sur la personne que sur les soins.

M. BEAUSOLEIL ajoute que l'unité de répit de 6 lits dans ce lieu permet d'assurer une présence permanente d'assistants en soins et santé communautaire ; l'on pourrait imaginer que des locataires soient en lien avec l'UATR. Le but est de mobiliser les partenaires existants, par exemple en profitant des synergies avec les EMS de Lancy pour la buanderie ou les repas à domicile. M. BEAUSOLEIL précise encore qu'il ne s'agit pas d'un IEPA. Les IEPA sont sous la gestion de l'IMAD. L'idée était que la Fondation puisse rester maîtresse de la gestion de son bâtiment. A noter encore que l'immeuble comportera une vingtaine de studios pour étudiant.

Suite à une question, M. BAERTSCHI indique que certains IEPA ont reçu une subvention du Grand Conseil pour leur construction. Il faudra que la Fondation explore cette voie. Pour ce qui est de l'exploitation, elle sera assurée par les loyers encaissés, sans subvention de l'Etat. A noter par ailleurs qu'actuellement, les foyers de jour pour personnes âgées bénéficient d'une subvention.

Les comptes 2014 de l'Association des EMS de Lancy sont approuvés à l'unanimité.

**Vote accepté par 26 oui, 0 non, 1 abstention.**

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : faisant partie du comité, je me suis abstenue.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015****c) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LANCE relève que Procter & Gamble commence à recentrer ses activités. Parallèlement, la direction commence à licencier du personnel. C'est un élément inquiétant pour l'entreprise et ses collaborateurs, mais aussi pour les finances futures de la Commune de Lancy.

M. LANCE signale que la Commune ne connaît pas l'impact de Procter & Gamble sur son budget, mais un impact existe au niveau de la taxe professionnelle, de l'imposition sur le lieu de travail et de l'impôt sur les personnes morales. La Ville de Lancy devra suivre l'évolution de la situation.

M. LANCE rappelle ensuite que la Commune a engagé plusieurs investissements qui ont été votés par le Conseil municipal. Les factures commencent à arriver. La dette avait été stabilisée à Fr. 107 millions au 31 décembre 2014. Nous avons dû réemprunter pour couvrir ces factures parce que les liquidités de la Commune sont à flux tendu. Cette situation est normale puisqu'il faut bien financer les investissements consentis par la Commune pour les besoins de la population.

Mme AYMON précise que la dette a été portée à + Fr. 5 millions. La trésorerie s'analyse semaine après semaine. Au vu des gros investissements qui ont été votés dernièrement et qui sont en cours (BAM, crèche de la Chapelle, rénovation de l'école des Palettes, Mégaron, collecteurs de la Chapelle, prochainement l'IEPA des Marbriers, etc.), les factures arrivent à très haute fréquence, ce qui a une influence sur la gestion des liquidités et oblige la Commune à se refinancer.

M. LANCE annonce ensuite que, dès le 1<sup>er</sup> juin 2015, M. LORENZINI reprendra les finances et la gestion des immeubles locatifs ainsi que la Fondation communale immobilière de Lancy.

**10) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 22 avril 2015 –  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Bilan sur les appartements d'urgence et autres appartements mis à disposition par la  
Commune**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. BAERTSCHI introduit le sujet en rappelant qu'au 96, route du Grand-Lancy, ont été ouverts des appartements d'urgence. La Ville de Lancy dispose également d'appartements relais, liés à la structure Contact Emploi Jeunes à l'Etoile-Palettes. Le service des affaires sociales a donc pensé qu'un bilan de ces activités pourrait intéresser les membres de la commission.

Tout d'abord, M. KUNZI explique que les appartements relais constituent un projet en lien avec Contact Emploi Jeunes. Ce projet cible ainsi les jeunes suivis par cette structure, et dont la difficulté à trouver un logement pourrait mettre en péril leur projet d'insertion professionnelle.

Avec l'appui de la Fondation Immobilière, trois, puis quatre logements relais ont pu être mis à disposition.

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

A ce jour, dix jeunes bénéficient ou ont bénéficié d'un logement relais. Actuellement, on compte six jeunes, tous en formation initiale, dans différents domaines d'activités, répartis dans les quatre appartements. Six jeunes pour quatre appartements puisque le SAS, compte tenu du nombre de demandes, a commencé à faire des colocations, ce qui n'était pas forcément prévu au départ. Cela a donc ajouté un certain degré de difficulté, en termes d'intimité et d'espace.

Une collaboratrice suit en particulier les jeunes en appartement relais, et l'hygiène générale de l'appartement, celle des jeunes ainsi que les bulletins scolaires sont contrôlés. C'est donc un constat positif, les appartements sont bien tenus, les jeunes restent concentrés sur leurs études.

### Appartements d'urgence

Depuis novembre 2013, le service dispose de quatre appartements d'urgence, situés au deuxième étage du 96, route du Grand-Lancy, en dessus de La Virgule, l'association avec laquelle le service collabore. Ces appartements constituent une réponse à des situations urgentes, pour des personnes qui se trouvent dans des situations sociales compliquées, telles que des violences domestiques, une séparation suite à un jugement, etc. Il est aussi arrivé que quelques personnes fassent des demandes suite à un sinistre, demandes qui ont pu être prises en charge. Un suivi est aussi offert dans le cadre de ces logements, afin de retrouver un logement pérenne. Depuis 2013, le service a donc pu traiter 39 demandes et ainsi reloger 16 personnes, les autres cas ayant été résolus en amont. Par exemple, le service a pu dans certains cas négocier avec la régie afin que ces personnes puissent rester dans leur appartement, le but étant d'éviter le plus possible que les gens se voient dans l'obligation d'aller dans un appartement d'urgence. M. KUNZI rappelle qu'il y a une grande collaboration avec l'Hospice général ainsi qu'avec d'autres partenaires sociaux, ce qui représente un gros travail afin d'améliorer la situation sociale, financière et administrative de ces personnes.

### b) Présentation du projet de loi sur la petite enfance

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. BAERTSCHI introduit le sujet en expliquant que ce projet de loi a été initié à l'issue d'une votation populaire sur la petite enfance. Celle-ci avait été suivie d'un contre-projet, qui avait été accepté de justesse. L'importance pour la Commune réside dans le fait que les coûts concernant la petite enfance sont assez importants et que ce projet vise à ce que le Canton et la Commune s'occupent ensemble de la petite enfance.

M. DEMIERRE explique ensuite que ce projet se base sur une loi déjà existante. C'est une loi qui avait établi les bases de l'accueil de la petite enfance, de l'accueil préscolaire, du principe de l'autorité de surveillance, et ceux-ci ne sont pas remis en question ici. Les éléments importants sont le fait que le Canton, qui a une action extrêmement importante bien qu'unique au niveau de la petite enfance en termes de surveillance, va pour la première fois s'investir de manière plus concrète dans toutes les structures de la petite enfance. On remarque d'ailleurs que ces structures sont nombreuses et prennent différentes formes en fonction des communes. Ce projet commence ainsi par la création d'une fondation, sans que toutefois sa composition soit connue, et qui aura de multiples tâches. Sa tâche prioritaire sera ainsi de gérer intelligemment et équitablement la manne financière qu'elle va obtenir. Celle-ci proviendra d'une participation du Canton, ainsi que d'une nouvelle source de financement, qui passera par une participation des entreprises mais qui fera ultérieurement l'objet de discussions avec les employeurs dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Ces deux sources de financement vont ainsi pouvoir apporter une somme assez conséquente, qui sera ensuite redistribuée aux communes selon un certain nombre de critères. Cette redistribution est donc tout à fait nouvelle par rapport au fonctionnement actuel. M. DEMIERRE rappelle qu'à ce jour le Canton s'occupait seulement du contrôle et non de l'aspect financier. Les seules aides financières que la Commune pouvait demander étaient lors de la construction ou de l'agrandissement d'une crèche, le Canton offrait à la commune Fr. 5'000.—par nouvelle place. Avec ce projet de loi le principe est d'accompagner, grâce à des versements annuels, sur la base de critères définis. Il faut aussi préciser une différence importante qui existe entre l'accueil élargi et l'accueil simple. La structure qui nous intéresse ici est la structure élargie, c'est-à-dire les crèches où les enfants sont pris en charge toute la journée, où ils peuvent prendre leur repas de midi et faire la sieste, à la différence des garderies ou des jardins d'enfants. Il est aussi important de noter la reconnaissance de l'accueil familial de jour. Cela grâce au développement des structures de coordination, mais également parce que ce travail d'accueillante familiale, indépendante et agréée reste possible. Le Canton s'engage ainsi à reconnaître ces places en accueil familial afin d'en tenir compte dans son subventionnement.

Ce projet de loi a ainsi été discuté vendredi 17 avril, dans le cadre d'une Commission sociale jeunesse de l'ACG où M. DEMIERRE était présent. L'accueil de ce projet par les représentants, venus en grand nombre, a été globalement positif.

Au 31 décembre 2014, Lancy comptait 1867 enfants de 0 à 4 ans, selon les statistiques de l'OCSTAT. A ce jour, 389 enfants sont accueillis en crèche. On remarque ainsi qu'il y a plus d'enfants que de places disponibles, ce qui est normal étant donné que l'on compte 1.5 enfant par place. Ce chiffre représente ainsi 21% du nombre d'enfants de 0 à 4 ans qui sont accueillis en crèche. A cela, il faut ajouter les 84 enfants qui sont pris en charge dans le cadre de l'accueil familial de jour. Cela amène donc à un total de 473 enfants, le taux de couverture montant ainsi à 25,33%. Ce projet de loi propose de tendre à un taux d'accueil de 40%.

**c) Point de situation sur la Villa La Solitaire et l'association MixCité**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. BAERTSCHI explique que c'est un sujet en soi pas dramatique mais ennuyeux. Il ajoute que les portes ouvertes pour les dix ans de la Villa se dérouleront ce samedi 25 avril et invite les membres de la commission à y aller. Cette villa est mise à disposition de cinq associations, la Fédération A4, qui utilise des locaux soit pour leurs bureaux, soit pour leurs activités au premier étage, et gèrent ensemble le rez-de-chaussée ainsi que le parc autour de la Villa. Elles sont constituées sous forme de fédération avec leurs propres statuts. Tout ceci a bien fonctionné jusqu'à ce que certaines associations reprochent à l'association Mixcité, en charge du planning de location, de ne plus pouvoir organiser d'évènements car les locaux étaient loués la plupart du temps soit à Mixcité, soit à d'autres associations extérieures. Cela entraine donc en contradiction avec la convention signée par la Ville de Lancy et la Fédération A4 qui met ces locaux à disposition des besoins de ces associations et ponctuellement à d'autres associations. Ce n'était visiblement plus le cas et cet abus, signalé à la Ville de Lancy, a été coupé court immédiatement. Cependant, l'affaire n'en est pas restée là puisqu'une somme d'argent, qui devait être rétrocédée à la Fédération A4 comme convenu par un règlement interne, n'a pas été versée. En attendant de pouvoir confirmer ces soupçons, une société de vérification de comptes va être envoyée auprès des associations afin de voir comment ces comptes ont été gérés. La situation n'est donc pas des plus favorables, on espère cependant que d'ici fin juin elle soit clarifiée.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015****d) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. BAERTSCHI évoque le futur déménagement de la crèche Les Couleurs du Monde. La maison va ainsi être mise à disposition de la garderie Le Petit Prince, maison qui appartient à la Ville de Lancy, et va permettre à la garderie d'accueillir plus d'enfants au sein d'un espace un peu plus rural.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 mai 2015 –  
Rapporteur : M. Jean FONTAINE****a) Présentation des acquisitions foncières de la Ville de Lancy**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : M. GUERITEY nous présente un magnifique document sur l'historique des acquisitions foncières, élaboré par ses services à l'aide des nombreux collaborateurs de la commune et d'un stagiaire nommé Kevin.

Messieurs GUERITEY et BAERTSCHI nous informent des ventes et acquisitions de ces dernières années.

S'en suit une discussion sur l'utilisation à faire du document.

Un commissaire propose que pour la prochaine législature, ce document soit présenté en début de celle-ci à l'ensemble du Conseil municipal par ses auteurs.

**b) Point de situation sur le tram 15 et sur la boucle de rebroussement du Trèfle Blanc**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : Le président informe qu'il a vu affiché au Département des travaux publics une demande de renseignement pour la boucle du tram au Trèfle Blanc. M. BAERTSCHI n'a rien à préciser sur ce point, mais suppose que la proposition du tracé devrait être finalisée en juin.

Un commissaire s'inquiète du non suivi et s'ébahit du peu d'informations que l'on nous remet.

La discussion se conclut que la solution, si l'on n'a pas été entendu, il reste toujours la possibilité à la commune de s'opposer au projet avec tous les risques que cela comporte.

**c) Divers**

=====

M. FONTAINE présente le sujet : M. BAERTSCHI nous informe que trois autorisations ont été données par le département pour la surélévation d'immeubles aux Palettes, malgré le préavis défavorable du Conseil administratif.

Avenue du Cimetière

Des parcelles vont être densifiées par la Fondation communale immobilière.

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

### Hôtel Industriel

M. BAERTSCHI informe que l'hôtel Industriel est en voie de finalisation. Il y aura une modification de zone : la zone industrielle va passer en zone mixte.

### Consultation sur un fonds de développement

M. BAERTSCHI nous informe que le DALE entreprend depuis quelque temps une consultation des communes, surtout celles qui sont en voie d'urbanisation, notamment notre voisine Confignon pour les Cherpines.

Un commissaire s'interroge sur le futur P+R du Trèfle Blanc. M. GUERITEY explique que de 700 places prévues, aujourd'hui, on passerait à 1'000 places à l'endroit où il y aurait la future patinoire. L'Etat n'étant pas propriétaire des lieux, le projet est en attente. En revanche, il est propriétaire au chemin du Gui et la construction d'un P + R de 300 places pourrait être réalisée plus rapidement.

## 12) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 12 mai 2015 – Rapporteur : M. Yves PAGE

---

### a) Informations sur la signature du Contrat local de sécurité

=====

M. PAGE présente le sujet : Le contrat local de sécurité (CSL) entre l'Etat de Genève et la Ville de Lancy a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2015, par M. MAUDET et M. LANCE, ceci pour une durée d'une année. Ce contrat officialise la collaboration entre la police cantonale et la police municipale sur le territoire de Lancy et permet d'avoir ainsi un meilleur état des lieux du territoire grâce à l'échange d'informations.

Les trois axes prioritaires de collaboration sont :

- 1) La lutte contre les incivilités, en particulier les troubles à la salubrité et à la tranquillité publiques
- 2) La lutte contre la délinquance de rue, notamment en matière de consommation et de détention de stupéfiants
- 3) La prévention et la lutte contre les infractions en matière de circulation routière.

D'autres objectifs sont latents, en particulier la lutte contre les cambriolages. Les résultats dans les trois axes prioritaires seront mesurés tous les trois mois. Il sera ainsi possible de voir dans une année si les objectifs ont été atteints.

Lors de la séance du 5 mai, qui a réuni les responsables de la gendarmerie Lancy-Onex et de la police municipale de Lancy, la mise en place de trois contrôles mensuels communs a été décidée :

- deux contrôles mensuels en collaboration avec police-secours, pour ce qui concerne la loi sur la circulation routière
- un contrôle mensuel en collaboration avec la police de proximité, pour ce qui concerne la sécurité.

Un résultat de contrôle sera systématiquement établi et les résultats seront retranscrits dans le rapport trimestriel.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

M. SCAGLIONI précise ensuite que le quartier de la Chapelle ne fait pas partie du poste Lancy-Onex mais du poste de police de proximité de Carouge, ceci en raison du découpage par secteur de la gendarmerie.

**b) Incivilités durant la période estivale – Mesures mises en place**  
=====

M. PAGE présente le sujet : les incivilités, dès les beaux jours, sont constatées dans les endroits suivants :

- La piscine où des agents de sécurité privée patrouillent à l'intérieur du site et en cas de besoin également la police municipale, de même que la police cantonale
- Les parcs de la commune où deux agents de parc parcourent ces lieux, ainsi que la police municipale et le GPA.

M. SCAGLIONI rappelle que la police municipale travaille du lundi au samedi jusqu'à minuit, en réseau avec la gendarmerie et les travailleurs sociaux hors murs. Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, elle renforce sa présence sur le terrain les samedis et dimanches de 9h00 à 19h00. Cet été, ses actions seront ciblées sur :

- une meilleure proximité auprès de la population, des commerçants et plus particulièrement des adolescents et des jeunes adultes
- agir contre les incivilités dans les zones commerciales à forte affluence
- prévention et répression des incivilités dans les parcs, écoles, patageoires de la Commune
- accentuer les patrouilles pédestres pendant les week-ends
- et, dans le cadre du contrat local de sécurité, des patrouilles mixtes gendarmes-APM en deux-roues permettront de couvrir tout le territoire communal.

Un commissaire demande comment les APM ou les TSHM sont accueillis par les jeunes dans les parcs. Les jeunes font-ils preuve d'un certain respect ? Y a-t-il eu des agressions ?

M. GAY répond qu'il n'y a jamais eu d'agression qui aurait nécessité de mettre les menottes, par exemple. Le travail de proximité de la police municipale et de tous les partenaires consiste à instaurer un lien de confiance. Cela fonctionne. Et il est vraiment rare que la gendarmerie intervienne.

Finalement, M. LANCE souligne l'excellente collaboration entre tous les acteurs sur la Commune de Lancy (sécurité, social, établissements scolaires), qui se rencontrent une fois par mois dans le cadre du CICO. Ce travail d'échange d'informations et de concertation est important pour prévenir et résoudre les problèmes d'incivilité. Il faut le poursuivre, avec aussi la population et les commerçants.

**c) Divers**  
=====

M. PAGE présente le sujet : les vols de vélos aux abords de la piscine, dont les propriétaires ont déposé plainte, n'étaient pas si importants que cela l'année passée. La prévention a été améliorée et des affiches « Sécurisez votre vélo » ont été posées pour rendre les usagers attentifs à l'importance de mettre un cadenas adapté sur leur cycle.

Sur une question d'un commissaire, le président rappelle que la police prend la plainte en tous les cas, mais les délits de moins de Fr. 300.- (« délits-peccadilles ») ne sont pas poursuivis par la justice.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

M. LANCE nous fait savoir qu'un travailleur social hors murs a constaté un changement de comportement chez certains jeunes qui fait penser qu'ils pourraient adhérer à des croyances religieuses radicales et aller plus loin dans leur démarche. Une directive a été émise par la Commission consultative de sécurité municipale, demandant à la police municipale qui observerait ce genre de comportement parmi des jeunes de le signaler à la police cantonale.

M. LANCE informe la commission que M. SCAGLIONI et lui-même ont été auditionnés par la Commission de la sécurité de Vernier suite à une motion déposée pour la pose de caméras de surveillance aux abords des écoles.

M. LANCE signale aussi que la police municipale du Grand-Lancy a déménagé dans ses nouveaux locaux au BAM (Bâtiment administratif de la Mairie) et que le poste du Petit-Lancy emménagera dans l'immeuble qui va se construire prochainement à l'avenue du Cimetière.

Un commissaire demande à quoi seront affectés les anciens locaux de la police municipale du Grand-Lancy. M. LANCE indique que l'épicerie solidaire doit quitter les locaux de l'ancienne école du Petit-Lancy. La villa Rapin, qui accueille les bureaux administratifs des travailleurs sociaux hors murs, sera affectée à l'épicerie solidaire. Les travailleurs sociaux hors murs prendront possession des anciens locaux de la police municipale. La partie où se trouvaient les bureaux des agents de parc et de M. SCAGLIONI pourrait être affectée à l'arcade de Lancy d'Autrefois, qui se trouve actuellement au chemin des Semailles et pour laquelle un loyer est versé.

Pour terminer, M. LANCE informe la commission que M. RENEVEY reprendra le dicastère de la sécurité dès le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 13 mai 2015 –  
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy et les TSHM**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet :

**Centre Maignac**

M. BONFANTI présente son rapport en qualité de représentant du Conseil municipal. Il rappelle tout d'abord que le but du centre est de répondre aux besoins des enfants et adolescents pendant leur temps libre, de favoriser le développement des relations et des échanges et d'insister sur le respect et la tolérance. Le comité de gestion se réunit une fois par mois. Il y a été discuté entre autres des activités en cours et à venir comme le voyage solidaire à Madagascar, ainsi que des finances du centre. La venue d'une nouvelle animatrice a donné lieu à une réorganisation des activités sur le quartier des Palettes. Les relations au sein du comité ainsi que la dynamique de groupe sont très bonnes.

Ensuite la présidente du comité, Mme SCHNEEBERGER, présente son rapport. L'année 2014 a été difficile pour le comité car en septembre il n'était composé plus que de trois membres. Heureusement depuis avril 2015, le comité est à nouveau constitué de 9 personnes. Le comité est fortement sollicité car il participe aux commissions de la maison Civiq, jazz, cours et ateliers, fête, communication et commission du personnel. 2014 a été marqué par l'arrivée d'une nouvelle animatrice pour le secteur ados, la reprise de la gestion complète de la maison

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

Civiq, les changements d'horaire liés à l'introduction de l'école le mercredi matin, et la mise en route du projet du Megaron. Des entretiens de suivi du personnel ont également été conduits. En 2014, le centre a également célébré les 20 ans du festival "les jeunes parmi le jazz". Pour conclure, elle rencontre des difficultés avec le nombre d'heures supplémentaires faites par le comptable et la secrétaire. Le comité va donc demander en juin une augmentation du temps de travail du personnel administratif ainsi qu'une dotation d'heures supplémentaires pour les moniteurs.

Mme SCHMITT, animatrice, relève une légère baisse de fréquentation des centres aérés pendant les petites vacances ainsi qu'une baisse de l'âge des enfants fréquentant ces centres le mercredi. Cette baisse est en lien direct avec l'introduction de l'école le mercredi matin. Les situations sont de plus complexes et à la fin de l'accueil le mercredi, les animateurs font un débriefing avec les parents. Une demande d'augmentation de travail de 30 minutes va être faite. La maison Civiq rencontre toujours des problèmes avec la fréquentation des jeunes majeurs qui ne devraient pas s'y trouver. Malgré cela, l'action "ados en action" a remporté un grand succès et un projet de voyage collectif a été réalisé. Ils souhaitent renouveler ce projet, aussi ils vont déposer une demande pour un moniteur supplémentaire afin de répondre à ce besoin.

### Villa Tachini

Mme VERGAIN présente son rapport en qualité de représentante du Conseil municipal. L'année 2014 a été marquée par un travail important entre le comité et l'équipe d'animation afin de redéfinir les orientations à prendre afin d'augmenter la fréquentation des 12-15 ans et d'intégrer le pavillon dans une dimension pluridisciplinaire et intergénérationnelle. Ce travail a eu pour conséquence la mise en place d'une nouvelle organisation de travail au sein de l'équipe d'animation. Elle tient à remercier M. HERZIG qui a quitté sa fonction de président. Elle salue l'arrivée de Mme MAREDA en qualité de présidente.

Mme MAREDA nous informe que 2014 a été une année intense, marquée par de profonds changements et que trois axes prioritaires ont été définis : 1) améliorer la fréquentation du secteur ados et développer des projets en faveur de cette population 2) renforcer la vie associative 3) restructurer l'organisation de l'équipe d'animation. La réflexion quant aux moyens alloués afin de répondre aux trois objectifs définis doit se poursuivre.

Mme GAUGE, animatrice, nous informe que les horaires le vendredi ont été adaptés en raison du manque de fréquentation le soir, que la communication sur les activités proposées par la Villa a été améliorée, que les collaborations avec les cycles et écoles de la région ont été multipliées, que des rencontres régulières avec les équipes de Lancy ont été instaurées afin de renforcer les collaborations. De plus une nouvelle procédure d'utilisation du Pavillon a été mise en place afin de réduire la charge de travail liée à sa gestion.

### Terrain d'aventure Lancy-Voirets

M. REOLON présente son rapport en qualité de représentant du Conseil municipal. Il tient à relever la créativité dans les activités proposées et le programme bien ficelé qui occupent les enfants. Il revient sur le refus de certains conseillers municipaux d'allouer un crédit de Fr. 240'000.- pour la remise en état du centre d'activité et espère que ce crédit sera remis sur le tapis lors de la prochaine législature. Il souhaite également que le Lancéen fasse de la publicité cette année pour la course des caisses à savon.

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

Mme WELTI, animatrice, nous informe que l'enjeu principal de 2014 a été de vivre la transition avec le nouvel horaire du mercredi matin. Un gros travail sur la communication a été fait, avec des visites en classe, le relooking du magazine par exemple. Les horaires du centre ont été modifiés pour l'accueil durant l'été afin de mieux répondre aux besoins des familles.

### Terrain d'aventure du Petit-Lancy

Mme FLOREY BARDET présente son rapport en qualité de représentante du Conseil municipal. Le terrain d'aventures du Petit-Lancy, créé en 1987, est un lieu de rencontre, d'accueil libre, d'animation et d'intégration pour les enfants âgés de 6 à 13 ans. De nombreuses activités de base ainsi que des sorties aventures sont proposées. Suite à l'acquisition par la Ville de Lancy de la parcelle jouxtant le terrain d'aventures, un sondage a été proposé à la population afin de s'approprier ce nouvel espace public. Le terrain d'aventures a été présent à la Fête de fin d'été, au Bonhomme Hiver et à Caroline fête son chemin. Une très bonne collaboration avec la Villa Tacchini permet d'organiser la traditionnelle chasse aux œufs et diverses sorties. Il a également réfléchi sur les horaires avec l'introduction de l'école le mercredi matin. Au vu de l'augmentation de la fréquentation des enfants onésiens, un nouveau poste d'animateur, à 50 % a été créé ; il est financé par Onex. Le bilan du terrain d'aventures pour 2014 est positif et se solde avec un bénéfice de Fr. 9'793.--.

Mme ROSSI, présidente du comité, explique que le comité est constitué de 10 membres, 7 sont Lancéens et 3 Onésiens. Le comité se mobilise pour l'animation socio-culturelle du quartier et notamment avec le projet de la nouvelle parcelle. Un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir avec la commune aux futurs aménagements.

Mme MARTINS, animatrice, explique qu'un renforcement de la communication a été entrepris suite aux réaménagements des horaires. Un projet intergénérationnel a été lancé avec des résidents de l'EMS Résidence Beauregard. L'équipe d'animation a organisé en 2014 16 sorties dont des sorties culturelles, nature et sportives. Le terrain d'aventures compte aujourd'hui 201 enfants inscrits.

### Maison de quartier du Plateau

M. FAVRE, président, explique que le comité compte actuellement 7 membres. 2014 a vu la fréquentation augmenter. Cependant le poste de secrétaire-comptable est sous-doté et il va faire la demande d'augmentation de 15 %. Un centre aéré a pu voir le jour et les premières activités auront lieu cet été.

Mme GAUD, animatrice, nous explique que des réaménagements d'activités ont été proposés afin de mieux répondre aux demandes des habitants. Un travail de communication et de visibilité a été entrepris afin de mieux encore cibler les besoins. Un projet intergénérationnel a été monté.

### Rapport des TSHM

M. TORTI rappelle que Lancy est la commune qui hormis la Ville de Genève contribue le plus en matière d'actions FASE, avec 5 centres et deux équipes de TSHM. Cela illustre la densité de travail nécessaire à la réalisation de toutes les actions entreprises.

M. LOPES, TSHM, mentionne que, cette année, les TSHM ont mis l'accent sur les chantiers éducatifs pour les jeunes en rupture, et plus particulièrement dans les secteurs du square Clair-Matin et la région Louis-Bertrand. Un travail a également été fait avec les pharmacies dans le

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

cadre d'un projet intergénérationnel, dans le but d'offrir des petits jobs aux jeunes. Un projet est également en cours avec l'EMS des Mouilles avec l'aménagement d'un parcours d'entraînement extérieur.

### 14) PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2014

---

M. RENEVEY : vous avez tous trouvé sur vos places le fameux et tant attendu compte-rendu administratif, à consommer évidemment sans modération, puisque vous trouvez à l'intérieur de ce compte-rendu les différentes facettes de la vie administrative communale. Je vous recommande de lire ce document extrêmement utile, tant pour se souvenir pour les Conseillers municipaux sortants que pour les Conseillers municipaux élus, mais pas encore siégeants, de pouvoir prendre la température de cette administration dont les activités sont florissantes.

### 15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. SIDLER : j'ai une proposition individuelle pour ceux qui vont continuer à siéger, de la part d'un ancien président de la Commission législative du Grand Conseil que j'ai pu être. Lorsque l'on traite une pétition, en principe la LAC, la loi sur l'administration des communes, demande qu'elle soit expressément inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, ce qui n'a pas été le cas là puisque c'est passé dans les communications. Ensuite, elle doit faire l'objet d'une décision de ce Conseil de classement ou de renvoi en commission ou au Conseil administratif.

Je vous dis cela parce que l'on peut prêter le flanc à certains blocages, on le voit ces temps-ci.

Pour la prochaine législature, je pense que ce serait important – c'est la deuxième ou la troisième fois que je le dis dans cette législature – une pétition doit se mettre à l'ordre du jour, ce n'est pas une réponse du Conseil administratif, mais une réponse du Conseil municipal qui doit être formulée. Là, je pense que les pétitionnaires pourraient ne pas être contents du sort qui leur est réservé. Bien sûr, qu'on ait une réponse sur le fond, mais pour l'instant il n'y a rien qui a changé, on ne sait pas si les choses vont vraiment se faire. Sur la forme, il faut qu'on arrive à donner des réponses aux pétitions qui soient un peu plus circonstanciées.

M. FLURY : j'ai une question au Conseiller administratif en charge des travaux. Nous avons déposé en son temps une motion demandant la création d'une zone 30 km/h au chemin de la Caroline et au chemin adjacent. Cette motion a été acceptée par ce Conseil municipal. En commission, on nous avait dit que c'était à l'étude et que cela devait voir le jour courant 2014. Nous sommes en mai 2015, et il n'y a toujours pas de zone 30 km/h. On aimerait savoir ce que devient cette proposition.

M. RENEVEY : j'ai une réponse pour la zone 30 km/h, c'est toujours à l'étude. Les choses, comme vous le savez, prennent toujours beaucoup de temps dans l'administration cantonale. Il faut une certaine cohérence du réseau, il faut que les études portent leurs fruits tant au niveau communal que cantonal. Donc, pour l'instant pas d'autres nouvelles que celle-ci malheureusement.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015****16) HOMMAGE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SORTANTS**

---

M. HAAS : je passe la parole à M. le Maire, y compris sur le déroulement et les modalités qui ont été fixés par le Conseil administratif.

M. RENEVEY : nous nous sommes répartis ce plaisir si j'ose dire. Pour la toute première intervention, malheureusement Mme Lucia BARBEY n'étant pas là, il s'agit de la seconde intervention, M. Damien BONFANTI, et c'est M. LANCE qui a l'honneur d'ouvrir les feux.

M. LANCE : en préambule, je dois faire une petite annonce : concernant les dames, nous allons remettre un bouquet de fleurs, mais celui-ci leur sera remis en fin de séance afin d'éviter de salir vos beaux vêtements.

Ceci dit, je commence mon hommage à Damien BONFANTI, puisque c'est par ordre alphabétique.

Damien BONFANTI est entré au Conseil municipal en juin 2007. Depuis cette période, il a fait partie des commissions suivantes : administration, aménagement du territoire, environnement et développement durable, finances et immeubles locatifs, affaires sociales, travaux et constructions et sécurité. Cela veut dire que Damien a siégé pratiquement dans toutes les commissions municipales. Il a présidé la Commission de l'environnement durant deux années. Il a été aussi membre du Bureau du Conseil municipal à plusieurs reprises et il a présidé brillamment ce Conseil du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2012.

Il a été aussi un membre actif du groupe de travail pour la création de Lancy TV et il a également représenté le Conseil municipal au Centre Marignac.

Damien a toujours porté un grand intérêt sur des sujets aussi variés que nombreux, présent très souvent dans les manifestations se déroulant sur la commune, et portant une écoute attentive aux citoyens et citoyennes de Lancy.

Brillamment élu au Conseil administratif le 10 mai 2015, il aura depuis le 1<sup>er</sup> juin une autre vision du Conseil municipal. Bien évidemment, avec ce que nous venons d'apprendre tout à l'heure par M. le Maire, il devra attendre le mois de septembre pour avoir cette vision de ce nouveau Conseil municipal, puisqu'il semblerait que ce dernier ne prêterait pas serment avant la fin août.

Damien, je te souhaite beaucoup de plaisir au Conseil administratif comme j'en ai eu pendant 12 ans.

M. LANCE : je passe à la lettre C. C comme CALABRESE. Alessandro CALABRESE est entré au Conseil municipal en juin 2007. Depuis cette date, il a siégé dans les commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du développement durable. Il est resté fidèle à ces deux commissions et après avoir été vice-président de la commission de l'aménagement du territoire, il en a pris la présidence depuis juin 2011. Il a également siégé au bureau du Conseil municipal en tant que secrétaire.

De par sa profession d'architecte, ses interventions et ses conseils ont toujours été très écoutés et suivis. De nature discrète, il n'hésitait pas, malgré tout, à intervenir énergiquement sur la base de ses convictions et de ses connaissances quand le besoin s'en faisait réellement sentir.

## Séance ordinaire du 28 mai 2015

Cela a été un plaisir de siéger avec toi - et particulièrement au sein du Bureau de la Fondation communale immobilière de Lancy - merci pour tout ce que tu as fait pour la collectivité et plein succès dans tes nouveaux projets.

M. BAERTSCHI : Carole ESTOPPEY, en regardant le nombre de commissions auxquelles vous avez assisté, vous étiez même vice-présidente des sports, Présidente ces trois dernières années de la Commission des affaires sociales – j'ai l'impression que vous connaissez tout de la Ville de Lancy ou presque tout en tout cas si on en croit les commissions.

Etant responsable des affaires sociales, j'ai pu siéger avec vous spécialement ces trois dernières années et je ne peux que me féliciter de votre présidence qui a toujours été ouverte ; tout le monde connaît vos qualités, pour certains ce sont des défauts : la spontanéité, la franchise, la clarté, pour moi ce sont trois qualités mais qui ont évidemment de temps en temps des retours de bâton, comme vous le savez, mais je crois que vous l'assumez très bien.

Je vous souhaite de continuer à montrer ces qualités que les Conseillers municipaux ont pu apprécier et je vous souhaite bien entendu bonne chance pour la suite.

M. RENEVEY : nous passons à Corinne FLOREY BARDET. Vous êtes entrée en 2008 au Conseil municipal en siégeant en commissions des affaires sociales et de la culture, et comme représentante du Centre Marignac. En 2009-2010, vous ajoutez la Commission des finances. En 2010-2011, vous siégez aux affaires sociales, à la culture, aux finances, au Bureau du Conseil municipal, ainsi qu'à la Fondation communale immobilière. Entre 2011 et 2015, vous siégez, tenez-vous bien, aux affaires sociales, à la culture, aux finances, au Bureau du Conseil municipal, à l'administration, à l'aménagement, à la Fondation communale immobilière, comme représentante du Terrain d'aventure au Petit-Lancy, ainsi qu'à la Fondation du logement pour les personnes âgées, excusez du peu !

Corinne, tu as toujours su défendre tes idées politiques avec passion, n'hésitant pas à te dresser, seule contre tous, devant certaines décisions. Merci donc d'avoir apporté à ce Conseil ton expérience, ta passion, d'une voix forte et assurée et merci de ton implication très importante en tant que déléguée du Conseil municipal auprès des centres de loisirs.

Bon vent dans tes nouvelles occupations, aux intérêts du Grand-Lancy, d'après ce que l'on m'a annoncé.

M. RENEVEY : Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, tu es entrée au Conseil municipal en 2003. Tu as siégé aux affaires sociales, à l'aménagement et en tant que Présidente de la Commission de l'environnement, ce jusqu'en 2007. En 2005-2006, les sports s'ajoutent à la liste. Entre 2007 et 2010, tu es membre des Commissions des affaires sociales, de la sécurité et des travaux, devenant de plus Présidente du Conseil municipal en 2008-2009. En 2010-2011, tu es membre des affaires sociales, de la sécurité, et vice-Présidente de l'administration. Enfin, entre 2011 et 2015, tu sièges dans les Commissions des affaires sociales, de l'administration, de la culture et à la Fondation du logement pour les personnes âgées. Que voilà une liste impressionnante !

C'est un doux euphémisme que de dire Anne-Claude très impliquée dans la vie communale et dans les problématiques sociales avec sa casquette de Présidente de l'association VIVA. Toujours de bonne humeur, débordante d'énergie, Anne-Claude a pu faire profiter de son expérience associative et de son expérience professionnelle des différentes commissions dans lesquelles elle a siégé. Le verbe sûr, la prose élégante, tu as su peser sur les décisions de ce Conseil en faveur notamment de nos aînés.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Nous savons que nous ne te perdons pas complètement par ta décision de ne pas te représenter et je me réjouis, en tant que désormais magistrat du social, de travailler de façon plus étroite avec toi dans le futur. Au plaisir donc de te revoir dans tes multiples activités.

M. RENEVEY : j'enchaîne avec Benoît KAUFFMANN. Benoît, tu es entré au Conseil municipal en 2011 et tu as siégé depuis lors dans les commissions de la culture et de l'environnement.

N'ayant eu le plaisir de me trouver avec toi que dans une seule commission, à savoir la Commission de l'environnement, il m'est plus difficile de relever les traits saillants de tes interventions. Je peux toutefois relever ton assiduité tant aux séances du Conseil municipal qu'aux différentes manifestations communales qui jalonnent l'année. C'est pour moi la marque de ton sérieux et de ton investissement dans la charge qui était la tienne. Je te remercie donc de toute l'énergie que tu as déployée au service de la collectivité.

M. BAERTSCHI : Pierre MANCINO, entré en juin 2011, il cultive la discrétion. En effet, bien qu'il ait été vice-Président deux ans de la culture et Président de la Commission de l'administration, Pierre MANCINO, vous avez toujours brillé par une non-utilisation de la logorrhée, une sobriété et de grandes compétences. Je regrette pour ma part que seulement après 4 ans, vous nous quittiez déjà, mais c'est ainsi que vous l'avez désiré et c'est avec plaisir que je vous remets le cadeau du Conseil administratif.

M. BAERTSCHI : Philippe MARTIGNANO est aussi entré au Conseil municipal en juin 2011. M. MARTIGNANO, vous avez siégé régulièrement aux finances, un peu aux sports, régulièrement aux travaux et aussi à l'aménagement avec dès février 2015 une petite apparition dans la Commission des affaires sociales. Vous avez de plus présidé le Conseil municipal de 2013 à 2014.

Là aussi, pourquoi partir après 4 ans, nous ne le savons pas, parce que toutes les personnes qui vous ont côtoyé ont toujours apprécié chez vous ce côté chaleureux, je dirai une séduction peut-être pas assez utilisée, néanmoins vos compétences ont été remarquées dans le cadre de votre fonction comme Président du Centre Marignac et aussi bien entendu dans vos compétences personnelles dans votre travail pour les personnes en difficulté. Nous vous souhaitons bon vent pour la suite, même en dehors de ce Conseil municipal.

M. LANCE : malheureusement Luisa PENTZKE n'est pas présente. Je passe à Philippe PERRENOUD.

Philippe PERRENOUD est entré au Conseil municipal en juin 2008. Depuis cette date, il a toujours siégé au sein de la Commission de la sécurité et celle des travaux et constructions. Il a également siégé au sein de la Commission des sports et de la Commission de l'environnement et du développement durable qu'il a présidée depuis 2011. Il a siégé également à la Commission du stade de Florimont et au Conseil consultatif de Lancy TV.

Lorsque Philippe PERRENOUD intervenait, nous ne savions jamais sur quel sujet il allait nous tomber dessus, son sujet de prédilection étant la sécurité. Ses interventions se basaient souvent sur des faits se passant dans les quartiers de Lancy ou, plus souvent, entre l'avenue des Morgines et les cheminements piétonniers du bord du Rhône, en allant promener son chien.

Philippe PERRENOUD a toujours essayé d'intervenir sur la base du ressenti de la population et parfois, il faut le dire, sur des faits, un peu plus imaginaires ou fantasmagiques. Toujours est-il que Philippe PERRENOUD a toujours été un élément important de ce Conseil municipal, il nous a parfois fait sourire, mais il nous a aussi agacés quelquefois.

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Je te souhaite, cher Philippe, plein succès dans tes différentes activités, surtout en pleine nature que tu apprécies particulièrement et me réjouis de te revoir autour d'un verre.

M. RENEVEY : Dominique PERRIN, tu es entré au Conseil municipal en 2011. Tu as siégé de 2011 à aujourd'hui dans les commissions de l'environnement et des finances. Tu as également siégé à la Commission de la sécurité de 2011 à 2013 et tu es entré au Bureau du Conseil municipal en 2012 jusqu'à aujourd'hui. Enfin, tu as siégé à la Commission des travaux de 2013 à aujourd'hui où tu as même pris le titre de vice-Président de cette commission.

J'ai eu le plaisir de travailler avec un Conseiller municipal très assidu aux commissions, s'exprimant avec parcimonie, tant en commission qu'en plénière, mais toujours avec un à-propos rendant tes interventions très écoutées.

Tu as su amener tes compétences personnelles et professionnelles, tant en Commission de l'environnement que dans celle des travaux où j'ai eu le plaisir de te côtoyer, et tu as démontré ta capacité d'analyse au service de ce Conseil.

Sois remercié de ton investissement tout au long des années où tu as siégé dans cet hémicycle.

M. LANCE : Suzanne RICHERT est entrée au Conseil municipal en juin 2007. Depuis cette date, elle a toujours siégé à la Commission de la culture et en a pris la présidence jusqu'à ce jour. Elle a également fait partie de la Commission de l'environnement et du développement durable, de l'aménagement du territoire et des sports.

Bien entendu, Suzanne a été une excellente présidente de la Commission de la culture, avec qui j'ai pu collaborer de manière constructive. Suzanne a toujours eu la volonté d'améliorer le bien-être des Lancéens et des Lancéennes, en ayant le souci permanent d'imaginer des aménagements conviviaux, des interventions artistiques faisant partie de la vie de chacun et en proposant des solutions pour améliorer le contact entre habitants ou entre générations, en imaginant des événements qui favorisent ces rencontres.

Merci, Suzanne, pour tout ce que tu as fait pour la sensibilisation à la culture à Lancy et le bien-être des Lancéens et des Lancéennes !

Au plaisir de te revoir, avec André, autour d'un verre dans le cadre d'une manifestation communale.

M. RENEVEY : Bernard TOMASELLI, tu es entré au Conseil municipal en 2011 et tu as pris la charge de membre de la Commission de l'environnement ainsi que celle de la sécurité.

J'ai pu observer un homme engagé et toujours intéressé, notamment par les problématiques environnementales puisque je t'ai côtoyé dans cette commission.

Tu n'as ainsi pas hésité à mouiller la chemise sur certains dossiers, arrivant en commission avec parfois un dossier volumineux comparant les châssis, moteurs, turbines, des prix de certaines balayeuses.

Un grand merci de ton investissement tout au long des années où en tant qu'élu tu as su défendre les positions, tant de ton parti que les tiennes et tu as su participer également aux activités communales avec constance.

*Les Conseillers municipaux sortants reçoivent chacun un présent de la Ville de Lancy.*

**Séance ordinaire du 28 mai 2015****17) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT**

---

M. HAAS : je ne sais pas si je dois me considérer comme sortant, virtuel, pouvant rempiler, il semblerait que dans la Constitution genevoise et la loi, le fait qu'il n'y ait pas de désignation, on peut rester au chaud dans un coin suivant... *Rires de l'assemblée*. Je vais quand même faire un message du Président sortant.

Quand j'ai vu ce point à l'ordre du jour, je me suis posé la première question : qu'est-ce qu'un message du Président sortant ? Je me réfère au Larousse : première définition d'un message : « Communication d'une nature importante, généralement brève – ça, ça va vous arranger – transmettant à quelqu'un une information, voire un ordre.

Deuxième définition, toujours dans le Larousse : communication d'une autorité, visant à l'essentiel, tout en pouvant revêtir un caractère officiel ou une certaine solennité destinée à une collectivité ou à un public.

Sur la base de cette définition, mon message sera donc bref, il va viser l'essentiel, il sera un peu solennel, et il y aura un ordre.

Tout d'abord, un petit bilan chiffré de cette législature, parce qu'il y a des choses que l'on oublie très vite et on a tendance des fois à passer très vite d'un sujet à l'autre, à tourner la page très vite et même si vous avez reçu cette magnifique bible ce soir, très brièvement, ces quatre dernières années, ensemble, 312 commissions, 41 Conseils municipaux, 182 arrêtés traités et 576 objets évoqués, rapportés, débattus, tranchés. Ces quatre chiffres sont pour moi quand même un bilan de l'activité des élus lancéens, qu'ils soient sortants, entrants ou virtuels, qui me paraît quand même assez extraordinaire.

Les mérites de ces sortants ayant déjà été relevés, à titre personnel, je voulais juste, je vais essayer de tous les avoir une fois dans les yeux, leur dire merci pour le climat qui a prévalu à ces dernières séances où l'on me prédisait le pire en période électorale. Vous avez été bienveillants avec moi, vous avez été chouettes dans les débats et les discussions et je vous en remercie.

J'aimerais remercier aussi mon Bureau, parce que quand on est seul ici on crâne au début avec la cloche mais on est bien content de se sentir appuyer sur la gauche et partiellement sur la droite ! Il n'y a pas de message politique, c'est une constatation de fait. Merci à mon équipe du Bureau et un merci particulier à Alessandro qui, même s'il est tout le temps sur son iPhone et sa tablette, est sur des sujets politiques, ça je peux le voir quand les rapports sont un peu longs.

Ensuite, comme le message doit porter à l'essentiel, j'aimerais évidemment pour ceux qui sont là ce soir, qui sont éventuellement dans le public, il y en a quelques-uns, souhaiter un bilan aussi riche et intense à la 37<sup>e</sup> législature, puisque tout simplement d'être un élu et une élue, c'est quand même une fonction qui n'est pas anodine et les enjeux qui attendent cette 37<sup>e</sup> législature sont importants et je ne peux que vous souhaiter un bilan aussi chouette.

J'aimerais souhaiter aussi – cela va être le côté solennel – à celles et ceux qui seront les acteurs politiques de la vie de Lancy pour les cinq prochaines années, de toujours se rappeler les valeurs du serment qu'ils prêteront le...– j'avais mis le 2 juin, j'aurais fait une présidence atypique du début à la fin !

**Séance ordinaire du 28 mai 2015**

Enfin, puisque je dois être bref, je vais témoigner ma reconnaissance à quatre personnes. C'est un choix effectué de manière - c'est contraire à mes valeurs - totalement arbitraire et subjective, mais je n'en fait qu'à ma tête. Il n'y a plus de protocole pendant 2 minutes ! Les deux premiers à qui je tiens à rendre ce petit hommage, ce sont les deux François, d'abord comme élu, ensuite comme Président et pour toutes autres sortes de bonnes raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étaler ce soir. Ces deux personnes comptent pour moi à plus d'un titre, d'abord parce que pour moi François BAERTSCHI, et comme d'autres l'ont fait mieux que moi, vous allez comprendre tout de suite mon petit présent, il a souvent été appelé la force tranquille. C'est vrai que sous ses airs de latiniste et helléniste, avec cette casquette, ce côté homme tranquille et pour avoir lu quelque part qu'il se réjouissait du sommet d'une colline de pouvoir observer le monde qui l'entoure pour en mesurer les développements, il a quand même en bon patron de l'aménagement de cette commune attendu l'inauguration du Mégaron ou Megaron, il a même réussi à en faire quasi une dissertation pour ceux qui ont assisté à cette cérémonie, son premier coup de pioche avec un vrai désir d'enfant, il est monté dans un bulldozer et comme Président Vert de l'aménagement du territoire, finir avec un coup de bulldozer, au niveau de sa conscience politique, c'est du lourd !

Maintenant, cela devient encore plus délicat, voire émotionnel pour moi pour des raisons que vous savez bien, le deuxième François, mon chef de file, mon fer de « Lance », cela étant c'est vrai que d'avoir François comme Conseiller administratif, comme patron d'équipe du PDC, j'espère un peu comme ami et comme contact privilégié, d'avoir vécu avec lui des années avec des moments forts en intensité en bien, comme parfois en tristesse ou en mal, pour moi François LANCE, c'est l'élégance en politique. J'ai essayé de l'affubler de ce terme dans la campagne il y a 4 ans, parce que je trouvais que sur son attitude, sa posture et tout simplement la plupart de ces prises de position, il avait cette notion, celle de l'élégance, qui en politique n'est pas toujours facile à endosser, parce que le domaine est relativement cruel et difficile, mais quand en plus on se bat en étant élégant, pour moi, c'était une marque de fabrique magnifique. Et puis, on ne se refait pas PDC non plus, François LANCE, un homme de cœur et ce cœur je peux vous dire qu'il est gros comme cela, il bat tellement fort, que je m'arrête là pour l'hommage, parce que je vais y laisser quelques émotions.

*Le Président remet un présent à François BAERTSCHI et François LANCE.*

Et puis, il y a des personnes dans cette salle dont on ne parle jamais et qui sans elles on n'est pas grand-chose, pour moi ce sont des actrices merveilleuses de la vie d'un Conseil municipal, il y en a une qui s'appelle Erika CRISAFULLI, sans elle je peux vous dire qu'on ne fait pas le malin là-haut non plus.

*Le Président lui remet un bouquet de fleurs.*

Il y en a aussi une autre, là je ne dis rien parce que cela s'impose.

*Le Président offre un bouquet de fleurs également à Odile DE GARRINI.*

Enfin, à l'issue des questions du public, vous avez l'ordre de vous rendre au Cernotzet, ne seront acceptés que les certificats médicaux ou des excuses dûment rédigées par écrit !

La séance est levée à 21h40.

**Le Secrétaire :**

**Alessandro CALABRESE**

**Le Président :**

**Christian HAAS**

Séance ordinaire du 28 mai 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

---

Association ALMA : j'ai d'abord une petite information. Vous avez lu en début de séance une lettre qui venait de l'association ALMA concernant une pétition que nous avons adressée au Grand Conseil. Pour votre information, le 2 juin prochain, nous sommes auditionnés par la Commission des travaux du Grand Conseil.

Ensuite une question au Conseil administratif. Lors de la dernière séance, une motion a été acceptée par la majorité du Conseil municipal, qu'est devenue cette motion ?

M. RENEVEY : la réponse est très simple, la motion a été transmise au Conseil d'Etat. Comme je l'avais annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal, nous avons une séance le 15 juin avec M. BARTHASSAT pour la suite des opérations dans ce quartier. C'était l'occasion de lui transmettre la motion du Conseil municipal pour qu'il en prenne connaissance avant cette séance afin que l'on puisse discuter sur le sujet et parvenir si possible ensemble à une solution la plus constructive possible.